



Commune d'ASPREMONT

PROCÈS-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2023 à 17 heures 30 minutes

L'an deux mil vingt-trois et le quinze juin à dix-sept heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. MANET Michel, BLANCHARD Gilles, PHILIP Frédéric, ESCANDE Jean-Philippe, VARGOZ Robin, VILLEPONTOUX Max, Mmes GARAGNON Michèle, TRINQUIER Chantal et CHAGNARD Amandine.

Absente : Mme RICHIARDONE Christelle (pouvoir donné à M. FRANCOU Jacques).

Secrétaire de séance : Mme CHAGNARD Amandine.

Projet de révision du PLU sur plusieurs points du règlement :

Plusieurs points du règlement du PLU sont à revoir en vue de développer une zone pour y créer des jardins partagés ou familiaux mais aussi d'adapter les règles architecturales. Le maire précise que le Plan de Prévention des Risques en cours d'élaboration devra être intégré à terme au PLU.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Négociation du prix de vente d'une parcelle communale :

Le maire rappelle que la commune avait été sollicitée par les propriétaires de la parcelle cadastrée A 1119 pour acquérir la terrasse, propriété communale, permettant d'accéder à l'entrée de leur maison. Ils ont demandé à renégocier le prix de 10 000 € proposé en 2021 afin de tenir compte des frais qu'ils se sont engagés à supporter (géomètre et notaire). La commune accepte de leur céder cette parcelle pour 9 000 €.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention de participation à la cantine scolaire de SERRES pour l'année scolaire 2023/2024 :

La commune de SERRES propose de renouveler la convention relative à l'accueil de la cantine scolaire afin de fixer le montant qui sera facturé aux familles pour l'année scolaire 2023/2024 en fonction de la prise en charge des communes d'origine. Pour Aspremont il est proposé d'augmenter la participation communale à hauteur de 6,50 € par repas afin de tenir compte de l'accroissement des prix (charges, matières premières...).

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention à la Région (FRAT 2023) :

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention à la Région pour financer la suite de la restauration et de sécurisation du site du Château au titre du F.R.A.T. (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire). Les travaux concernent notamment la consolidation du pilier d'angle avec la mise en valeur du soupirail. Le taux de subventionnement est de 70 % du coût hors taxe du projet, plafonné à 12 000 € pour les communes de moins de 1 250 habitants.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un référent déontologue des élus :

Un décret du 6 décembre 2022 paru au Journal officiel fixe les modalités et critères de désignation des référents déontologues des élus locaux. Ils seront chargés de conseiller les élus sur le respect des principes déontologiques et doivent être désignés par le conseil municipal. Un même référent peut être désigné au sein de plusieurs collectivités. Le maire propose de nommer M. Jérôme CERNOIA pour exercer cette fonction jusqu'au 31/12/2026.

- Délibération adoptée à l'unanimité.



Commune d'ASPREMONT

Mise en place d'une démarche intercommunale à l'échelle des 8 communes du Haut-Buëch pour la faisabilité d'un projet de production d'énergies décarbonées et d'autoconsommation collective :

Plusieurs communes du Haut-Buëch se sont rapprochées pour engager un développement accéléré des énergies renouvelables (ENR) sur nos territoires. Chaque commune a fait le point sur l'état d'avancement de ses réflexions et de ses actions à la fois sur l'équipement des toitures publiques et sur les opportunités de développement au sol et ont repris l'intérêt de mettre en place des dispositifs collectifs ou individuels d'autoconsommation et les modes opératoires possibles pour les mettre en œuvre. Pour rappel, aux termes de la loi du 13 mars 2023, chaque commune devra sous 6 mois proposer aux services de l'Etat des espaces capables de supporter les futurs projets de production d'énergies renouvelables. Le maire propose d'associer la commune d'ASPREMONT à cette démarche.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention avec Territoire d'Energie 05 (SyME 05) pour la réalisation de l'étude de faisabilité :

Pour lancer une étude d'opportunité et de faisabilité sur le projet intercommunal de développement des ENR le SyME05 a été sollicité pour apporter ses compétences et son aide aux collectivités. Il est proposé de passer une convention pour une étude de potentiel sur une opération d'autoconsommation collective sur le territoire du Haut-Buëch.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Avis sur la modification statutaire de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 :

Le syndicat a décidé de revoir la représentation des différents collèges pour distinguer les élus territoriaux désignés au titre de la compétence distribution d'électricité des élus désignés par les communes pour les compétences optionnelles. La délibération prise le 10 mai dernier est soumise à l'avis des collectivités concernées pour se prononcer sur la modification statutaire. Le conseil municipal donne un avis favorable à ces nouveaux statuts.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Avis de la commune sur la consultation par voie électronique relative à la demande environnementale pour la réalisation de travaux de confortement des berges du Grand Buëch le long de la RD 1075 :

Le Conseil Départemental a déposé en préfecture une demande d'autorisation environnementale soumise à une consultation du public. Celle-ci concerne la réalisation de travaux relatifs au confortement des berges du Grand Buëch le long de la RD 1075 depuis la commune de Lus-La-Croix-Haute jusqu'à Aspremont. Les communes concernées sont invitées à donner leur avis sur ce dossier. Après avoir pris connaissance de la localisation et la nature de ce projet destiné à protéger l'infrastructure de la RD 1075, le conseil municipal décide de donner un avis favorable concernant le site d'Aspremont.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Voirie communale : Les travaux de réfection ont commencé sur les chemins des Poules et du Reclus. Une partie sera réalisée en fin de mois concernant une portion du chemin des Patègues ainsi que la réalisation des 2 plateaux traversants.

Ecole d'Aspres : Lors du dernier conseil d'école les problèmes de harcèlement et de fonctionnement de la cantine ont été évoqués. Des solutions ont été proposées et seront mises en œuvre au cas par cas.

Foncier : Le maire a signé l'acte d'acquisition des terrains des consorts LAURENT. Concernant le projet de parking près du cimetière des devis ont été demandé pour sa réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.